

<https://www.snetap-fsu.fr/Le-SNETAP-FSU-obtient-la-reouverture-du-dossier-des-obligations-de-service-ORS.html>



Le SNETAP-FSU obtient la réouverture du dossier des obligations de service (ORS) des DOC-TIM et ESC !

- Métiers - Enseignant-e du Secondaire - Statuts (titulaire, contractuel) et grille indiciaire -
Date de mise en ligne : lundi 16 mars 2026

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

10 ans après l'enterrement par la [DGER](#) du chantier des obligations de service, le SNETAP-[FSU](#) et ses adhérent-es obtiennent la réouverture de chantier qui permettra enfin l'inscription de ces obligations dans les textes réglementaires des corps des [PLPA](#) et des [PCEA](#) et plus seulement dans des notes de service !

Pour rappel, en 2016, un chantier sur les statuts devait intégrer celui particulier des enseignant-es [ESC](#), Documentation et TIM dans le décret statutaire mais la démarche a été stoppée par l'arrêt de la réforme. Les modifications de textes avaient été validées par la DGER à l'époque.

Début janvier, le SNETAP-FSU a écrit à la secrétaire générale :

<https://www.snetap-fsu.fr/Organisations-reglementaires-de-service-pour-les-enseignant-es-Education.html>

Depuis des dizaines de membres du SNETAP-FSU ont adressé un courrier identique à l'administration appelant à profiter du chantier de la formation initiale des enseignant-es pour inscrire enfin les [ORS](#) dans les textes réglementaires.

Il y a quelques jours, la DGER a répondu au SNETAP-FSU qu'elle inscrirait ce sujet à l'ordre du jour du prochain CSA EA en vue de l'inscription de ces ORS dans le courant du second semestre 2026.

Nous sommes donc enfin sur le point d'obtenir l'inscription, dans un cadre statutaire national unique, les missions et obligations de service des professeur-es-documentalistes, des professeur-es d'ESC et des professeur-es de TIM, au même titre que les autres disciplines ;

Enfin, sortir ces trois catégories du statut « profil particulier » pour en faire des enseignant-es pleinement reconnu-es avec des maxima de service, pondérations et missions clairement définis leur garantira un statut pérenne.